

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 63/2015

Central téléphonique

**Demande de crédit pour la mise en réseau des différents services
de la commune de Romanel-sur-Lausanne**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président, Daniel Dupasquier,
- les membres, Ornella Morier, Philippe Muggli, Marc Dubach et Patrick Oppliger

s'est réunie le mercredi 28 octobre 2015 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné de Messieurs, Luigi Mancini et Denis Favre conseillers municipaux, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 9 novembre 2015 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

L'analyse de la commission s'est fondée sur les éléments suivants mis à notre disposition :

- le préavis municipal
 - les questions posées lors de la séance avec la municipalité
 - Le procès-verbal d'ouverture de l'appel d'offres
-

Préambule :

Ce préavis nous est proposé dans le but de remplacer l'ancienne centrale téléphonique et les terminaux datant de 2008 et de créer un local informatique dans la maison de commune. Il nous a été rappelé que la centrale téléphonique était tombée en panne, il y a environ 3 ans, rendant les communications impossible entre les différents bâtiments. De plus, suite aux remarques de la commission de gestion, il a été décidé de créer un local informatique plus sûr contre les éventuelles effractions ou intrusions de personnes non autorisées.

Dans ce contexte, la commission, fidèle à son rôle, s'est attachée à l'examen des aspects économiques et financiers du préavis.

Pour nous permettre de donner un avis sur le présent préavis, nous avons examiné les points suivants :

1. La centrale téléphonique
2. La création d'un local informatique

1) La centrale téléphonique

Les travaux concernant la centrale téléphonique permettront, non seulement, de rajouter des postes (par ex. dans le futur complexe de Prazqueron, mais aussi de bénéficier de technologies plus modernes et performantes ce qui permettra pour les communications, de se faire par numérotations abrégées).

De plus, à partir du 1^{er} janvier 2017, selon les dires de M. le municipal Mancini, nous ne pourrons plus trouver des pièces de remplacement pour la centrale actuelle.

La société mandataire Jeanfavre et Fils Sa s'est chargée de faire la comparaison entre les différents fournisseurs de téléphonie. L'offre de Swisscom a été retenue car la meilleure tant au niveau du prix que des prestations. Le contrat sera signé pour une durée de 3 ans.

En raison du nombre des lignes et de raccordements les prix passent de CHF 823.80 à CHF 1'566.30, soit une hausse de CHF 742.50 par mois. Sur le plan des communications, il nous a été indiqué des économies de l'ordre de CHF 120.00 à 150.00 par mois..

Les offres concernant les travaux de téléphonie ont été reçues dans le cadre d'une procédure des marchés publics dite « sur invitation ». Nous avons reçu une copie du procès-verbal d'ouverture et nous avons été informés que les montants étaient supérieurs aux montants budgétisés dans le préavis en raison que les prix d'achats des antennes WIFI étaient compris dans le montant des offres. La municipalité, souhaitant louer ces antennes, elle doit faire corriger les offres par les 4 entreprises. Nous avons été informés que le mandataire a souhaité participer à la soumission et il nous a été précisé qu'en cas d'attribution du mandat, les frais d'études seraient offerts.

2) La création d'un local informatique

En ce qui concerne le local informatique, comme indiqué dans le préavis, le projet prévoit le déplacement de l'armoire serveur au sous-sol de la maison de commune. Le coût des travaux concernant cette réalisation est basée sur des offres rentrées sur procédure dite de gré à gré des marchés publics.

Conclusion

Au vu de ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 63/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 63/2015 adopté en séance du 12 octobre 2015 ;
- entendu le rapport de la Commission finances ;
- entendu le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 106'920.00 TTC, pour la réalisation de la mise en réseau des différents services de la commune de Romanel-sur-lausanne ;
2. d'autoriser la municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin sur les lignes de crédits disponibles ;
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 3 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 9 novembre 2015

Le rapporteur :



Patrick Oppliger

Les autres membres :



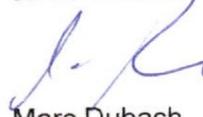
Daniel Dupasquier



Philippe Muggli



Ornella Morier



Marc Dubach